DE LA POSSIBILITÉ DE LA CRÉATION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL CONGOLAIS :

enjeux et contraintes socioculturelles du système judiciaire congolais.

par

Nicains MAFUILA MPIANA

Licencié en Droit, Avocat au Barreau de Kinshasa Matete,

Doctorant en Droit Public de l'Université de Kinshasa.

Résumé

La création d'un Conseil constitutionnel congolais représente une opportunité majeure pour renforcer l'État de droit et assurer une protection efficace de la Constitution en République Démocratique du Congo (RDC). Actuellement, la Cour constitutionnelle assume ce rôle, mais elle fait face à des défis liés à son indépendance, son fonctionnement et son accessibilité. Cet ouvrage explore les enjeux de la mise en place d'un Conseil constitutionnel, en s'appuyant sur le contexte socio-culturel du système judiciaire congolais, notamment la perception de la justice par les citoyens, l'influence politique sur les institutions judiciaires et les limites du contrôle de constitutionnalité. À travers une analyse des modèles internationaux et des spécificités locales, ce travail met en lumière les perspectives et les défis d'une telle réforme, visant à garantir une séparation effective des pouvoirs et une gouvernance démocratique plus transparente.

Mots-clés : *Conseil constitutionnel, cour constitutionnelle, justice et gouvernance, droit constitutionnel congolais, état de droit, système judiciaire congolais, indépendance judiciaire, réformes institutionnelles*

Abstract

The establishment of a Congolese Constitutional Council represents a strategic opportunity to strengthen the rule of law and constitutional protection in the Democratic Republic of Congo (DRC). Currently, constitutional oversight is carried out by the Constitutional Court, but several challenges affect its efficiency, including concerns over independence, accessibility, and political influence. This study examines the feasibility and implications of establishing a Constitutional Council, considering the socio-cultural dynamics of the Congolese judiciary, such as public trust in justice, political interference, and constitutional control limitations. Through a comparative analysis of international models and local realities, this work highlights the perspectives and obstacles of such a reform to ensure effective separation of powers and transparent democratic governance.

Keywords : *Constitutional Council, constitutional Court, justice and governance, congolese constitutional law, rule of law, congolese judiciary system, judicial independence, institutional reforms*

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo (RDC) est à la croisée des chemins en ce qui concerne le renforcement de ses institutions démocratiques. L'idée de créer un conseil constitutionnel soulève des enjeux cruciaux en matière de gouvernance, de respect des droits fondamentaux et d'amélioration du système judiciaire[1]

Cependant, divers facteurs socioculturels pourraient représenter des défis significatifs dans la mise en place et le fonctionnement de cette institution[2].

[1] C. MONGA, *L'État de droit en République Démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2021, p.50.

[2] F. TSHIBANGU, *Les défis du Conseil Constitutionnel en RDC*, Paris, Academia Press, 2022, p.78.

Le rôle d'un conseil constitutionnel dans un État de droit est fondamental pour assurer une justice efficace, protéger les droits des citoyens et garantir le respect des principes démocratiques. Il veille à la conformité des lois à la constitution, offre un mécanisme de contrôle de la constitutionnalité des normes juridiques et détermine les litiges relatifs aux interprétations des lois fondamentales. Par conséquent, un conseil constitutionnel est un pilier sur lequel repose la confiance des citoyens en leurs institutions judiciaires et en la protection de leurs droits[3].

Le système judiciaire de la République Démocratique du Congo (RDC) fait face à de nombreuses faiblesses qui entravent son fonctionnement. En effet, l'accès à la justice demeure un défi majeur, notamment en raison de la corruption, de l'absence d'infrastructures adéquates et d'un manque de formation pour les magistrats[4].

Cette situation a conduit à une incapacité généralisée à garantir les droits constitutionnels des citoyens, souvent laissés dans l'ignorance ou négligés devant des abus de pouvoir. Les litiges sont souvent traités de manière inéquitable, et la confiance du public dans la justice est faible. Il est donc crucial d'évaluer comment une réforme judiciaire, incluant la création d'un conseil constitutionnel, pourrait répondre à ces enjeux[5].

Dans ce contexte, la question qui se pose est de savoir comment la création d'un conseil constitutionnel peut transformer le paysage judiciaire en République Démocratique du Congo. En d'autres termes, quels seraient les impacts de la création d'un tel conseil sur la protection des droits des citoyens, et enfin quelles seraient les contraintes socioculturelles qui pourraient freiner cette évolution ?

Pour répondre à cette préoccupation, nous avons recouru à la source documentaire au travers de laquelle une compulsion de l'abondance littérature en la matière a été effectuée. Les données ainsi recueillies ont l'objet d'une analyse comparative pour ressortir ce qui se fait ailleurs par rapport à la RDC.

Outre cette introduction et la conclusion qui en met un terme, la présente réflexion graviter autour de quatre points. Le premier aborde le cadre conceptuel et juridique du Conseil constitutionnel. Le deuxième livre les enjeux de la création d'une telle institution. L'avant dernier quant à lui, étale les fondements juridiques et les principes de son fonctionnement. Enfin, le dernier point fait une analyse comparative entre le Conseil constitutionnel français et la Cour constitutionnelle congolaise.

I. CADRE CONCEPTUEL ET JURIDIQUE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

1.1. Définition et rôle d'un conseil constitutionnel

Le conseil constitutionnel joue un rôle crucial dans la vérification de la conformité des lois avec la constitution. Cela inclut, non seulement les lois votées par le parlement, mais également les normes réglementaires. En assurant cette conformité, le conseil protège l'intégrité de la constitution et préserve l'équilibre des pouvoirs au sein de l'État. Une décision du conseil constitutionnel peut conduire à l'abrogation d'une loi jugée inconstitutionnelle, renforçant ainsi le système de contrôle

[3] J. NZANZA, *Les enjeux de la gouvernance juridique en RDC*, Société Congolaise d'Édition, 2017, p.150.

[4] S. KASAÏ, *Droit et Justice en Afrique : RDC en perspective*, Paris, L'Harmattan, 2020, p.168.

[5] M. MASAMBA, *Le Constitutionnalisme en Afrique : Le cas de la RDC*, Kinshasa, Ed. Kinshasa Afrique moderne, 2021, p.150.

démocratique[6].

En plus de veiller à la constitutionnalité des lois, le conseil constitutionnel est un gardien des droits fondamentaux garantis par la constitution. Cela implique non seulement d'examiner les lois, mais également de garantir que les droits individuels et collectifs, tels que les libertés d'expression, de réunion et d'association, soient protégés contre toute violation. Le conseil peut également être saisi de recours en inconstitutionnalité lorsque des individus estiment que leurs droits sont menacés par des actions de l'État ou des lois votées[7].

1.2. Comparaison avec d'autres pays africains ayant un conseil constitutionnel

Plusieurs pays africains, tels que le Sénégal, le Burkina Faso ou la Côte d'Ivoire, ont mis en place des conseils constitutionnels qui, dans certaines circonstances, ont été reconnus pour leur efficacité et leur indépendance[8].

Par exemple, au Sénégal, le conseil constitutionnel a joué un rôle clé dans la régulation des élections, contribuant ainsi à la stabilité politique. Les décisions du conseil ivoirien, en matière de protection des droits fondamentaux, ont également été saluées au niveau continental[9].

L'étude de ces exemples met en lumière l'importance de l'indépendance du conseil constitutionnel. Les pays où le conseil est soumis à des pressions politiques rencontrent des difficultés à remplir son rôle de protecteur des droits et de garant de la souveraineté nationale.

II. ENJEUX POLITIQUES DE LA CRÉATION D'UN CONSEIL CONSTITUTIONNEL CONGOLAIS

2.1. Renforcement de la démocratie et de l'état de droit

- *Lutte contre l'arbitraire et la corruption* : un conseil constitutionnel peut agir comme un contre-pouvoir essentiel, permettant de contrôler les abus de pouvoir de l'État et des institutions. En mettant en œuvre des mécanismes de vérification des lois et des actes gouvernementaux, le conseil contribue à limiter l'arbitraire des décisions prises par les autorités. En outre, il peut jouer un rôle crucial dans la lutte contre la corruption en s'assurant que les lois soient appliquées de manière juste et équitable, ce qui renforcerait la confiance du public envers les institutions[10].
- *Facilitation de l'accès à la justice* : la présence d'un conseil constitutionnel pourrait également garantir que tous les citoyens aient un accès égal à la justice. En interprétant et en protégeant la constitution, le conseil peut s'assurer que les droits de tous les individus, y compris les groupes marginalisés, sont respectés. Cela pourrait réduire le fossé entre les différentes couches de la population et favoriser un sentiment d'appartenance et de justice sociale.

2.2. Stabilité politique

- *Contribution à un climat de paix* : un conseil constitutionnel efficace peut contribuer à la stabilité et à la paix en résolvant les conflits juridiques et politiques de manière pacifique. En fournissant un cadre de résolution des disputes, notamment électorales, le conseil peut

[6] E. BONGELI, *Sociologie du droit en République Démocratique du Congo*, Kinshasa, Ed PUC, 2024, p.67.

[7] O. MEDART, *Les défis du droit constitutionnel en Afrique : Approche du cas congolais*, Kinshasa, Ed. MES, 2023, p.67.

[8] E. KANT *Libertés publiques et Constitution en RDC*, Paris, Ed LGDJ, 2023, p.67.

[9] D. NENGA, *Le droit à la justice en RDC : enjeux et perspective*, Kinshasa, Ed le pangolin, 2022, p.56.

[10] H. BECART *Réflexions sur la justice transitionnelle en RDC*, Paris, Ed vie et rêve, 2023, p.65.

empêcher l'escalade des tensions entre différents partis politiques ou groupes d'intérêt. Cela est particulièrement important dans un contexte où la méfiance envers les institutions peut mener à des violences et à des désordres[11].

- *Équilibre des pouvoirs entre les institutions publiques :* la création d'un conseil constitutionnel favorise un équilibre institutionnel, en veillant à ce que les différentes branches du gouvernement (exécutif, législatif et judiciaire) soient bien délimitées et responsables. Cela peut contribuer à éviter les dérives autoritaires et garantir que chaque institution respecte ses prérogatives, renforçant ainsi la démocratie. Un équilibre des pouvoirs renforce, non seulement la légitimité des gouvernants, mais encourage également une culture politique et démocratique.

III. FONDEMENTS JURIDIQUES ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

3.1. Constitutionnalité et indépendance

- Garantir l'indépendance du conseil par rapport aux autres institutions de l'État, notamment le pouvoir exécutif et législatif.
- Établir des mécanismes de nomination des membres qui assurent leur impartialité, tels que des commissions indépendantes ou des élections par les pairs.
- Prévoir des mesures pour protéger les membres du conseil contre les pressions politiques ou économiques.

3.2. Accessibilité et transparence

- Mettre en place des procédures claires et accessibles pour que les citoyens puissent saisir le conseil et faire valoir leurs droits.
- Promouvoir la transparence dans le fonctionnement du conseil, incluant la publication des décisions et des procès-verbaux des sessions.
- Organiser des sessions publiques pour que la population puisse suivre les travaux et comprendre les enjeux constitutionnels.

3.3. Rôle et attributions du conseil constitutionnel

- ***Protection des droits fondamentaux***
  - Veiller à ce que la constitution et les lois respectent les droits humains et les libertés fondamentales.
  - Recevoir des recours individuels et collectifs visant à contester des lois ou des actes jugés contraires à la constitution.
- ***Interprétation et clarification des dispositions constitutionnelles***
  - Fournir des avis sur l'interprétation des textes constitutionnels, permettant une clarification des ambiguïtés et des lacunes.
  - Établir des précédents juridiques qui guideront l'application des lois en matière constitutionnelle.

3.4. Défis à surmonter

- ***Résistance politique et sociale***
  - Anticiper des résistances de la part des acteurs politiques qui pourraient voir le conseil

[11] O. PANZU, *Droit et développement en Afrique : Le cas de la RDC*, Kinshasa, Ed Congo uni, 2023, p.69.

constitutionnel comme une entrave à leur pouvoir.

- Sensibiliser la population sur l'importance d'un conseil constitutionnel fort et indépendant pour la démocratie en RDC.

- ***Renforcement des capacités***
  - Former les membres du conseil et le personnel administratif sur les normes internationales en matière de justice constitutionnelle.
  - Collaborer avec des organisations internationales pour bénéficier d'un soutien technique et financier.

En suivant ces étapes et en surmontant les défis, la création d'un conseil constitutionnel efficace en République Démocratique du Congo pourrait jouer un rôle essentiel dans le renforcement de l'État de droit et la protection des droits des citoyens.

3.5. Perspectives

- ***Impact sur la gouvernance et l'État de droit***

La mise en place d'un conseil constitutionnel solide en RDC pourrait transformer la manière dont les lois sont appliquées et interprétées, renforçant ainsi l'État de droit et la gouvernance démocratique.

En protégeant les droits fondamentaux et en vérifiant la constitutionnalité des lois, le conseil établirait une confiance accrue des citoyens dans les institutions publiques.

- ***Promotion de la culture constitutionnelle***

L'existence d'un conseil constitutionnel pourrait jouer un rôle clé dans la promotion d'une culture constitutionnelle en RDC, où les citoyens seraient mieux informés de leurs droits et obligations.

Des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique pourraient être développées pour informer la population sur le fonctionnement et l'importance du conseil.

- ***Partenariat avec la société civile et les acteurs internationaux***

Le succès du conseil dépendra de sa capacité à collaborer avec la société civile, les universités et les acteurs internationaux pour encourager la transparence et l'imputabilité.

Des partenariats stratégiques pourraient être établis pour renforcer les compétences locales et mettre en œuvre des initiatives communes en matière de protection constitutionnelle.

En somme, la création d'un conseil constitutionnel en RDC représente une opportunité unique pour la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme dans le pays. En suivant les étapes nécessaires et en anticipant les défis, il est possible de construire un futur plus juste et équitable pour tous les citoyens congolais.

IV. ÉTUDE COMPARATIVE ENTRE LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL FRANÇAIS ET LA COUR CONSTITUTIONNELLE CONGOLAISE

4.1. Nature Juridique	
France	RDC
Le Conseil Constitutionnel a été établi par la Constitution de 1958. C'est une institution indépendante dont le rôle principal est de veiller à la conformité des lois avec la Constitution. Il joue également un rôle dans l'organisation des	La Cour Constitutionnelle de la République Démocratique du Congo a été créée par la nouvelle Constitution adoptée en 2006. Son rôle est similaire à celui du Conseil Constitutionnel français, à savoir garantir le respect de la

élections et le contrôle des référendums.	Constitution et trancher les litiges constitutionnels.
4.2. Composition	
Le Conseil Constitutionnel est composé de neuf membres, nommés pour un mandat de neuf ans, dont des anciens présidents de la République et des personnalités choisies par le président de la République et le président du Sénat.	La Cour Constitutionnelle est composée de neuf juges, nommés par le président de la République, le parlement et la magistrature, pour un mandat de cinq ans renouvelable.
4.3. Fonctionnement	
Le Conseil Constitutionnel peut être saisi par les parlementaires ou le gouvernement d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). Il se prononce sur la conformité des lois avant leur promulgation et sur les lois en vigueur.	La Cour Constitutionnelle examine aussi les lois selon leur conformité à la Constitution, mais reçoit en plus des recours des citoyens et juges en cas de litiges constitutionnels.
4.4. Bases légales	
La loi n° 13/011 du 1er août 2013 portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle régit ses compétences et son fonctionnement. L'article 153 de la Constitution de 2006 établit le cadre de son intervention.	La loi organique n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 relative au Conseil Constitutionnel explique les missions et les modalités de sa saisine.

CONCLUSION

Compte tenu de tout ce qui précède, La création d'un conseil constitutionnel congolais représente une avancée significative pour renforcer l'État de droit et la démocratie en République démocratique du Congo. En effet, un tel organe pourrait jouer un rôle crucial dans la protection des droits fondamentaux, la garantie de l'indépendance de la justice et la clarification de l'interprétation de la Constitution.

Cependant, les enjeux et contraintes socioculturelles liés à la mise en place d'une institution de cette nature sont nombreux. L'un des défis majeurs réside dans la nécessité d'une sensibilisation et d'une éducation juridique appropriée pour la population, afin qu'elle comprenne le rôle et l'importance d'un conseil constitutionnel. De plus, il faut tenir compte des rivalités politiques et des influences externes qui peuvent menacer l'autonomie de cet organe.

En outre, les réalités socioculturelles, telles que les inégalités de genre, les disparités régionales et le respect des traditions, doivent être intégrées dans le fonctionnement du conseil constitutionnel pour éviter la marginalisation de certains groupes et promouvoir une justice équitable.

En conclusion, bien que la création d'un conseil constitutionnel en RDC soit une démarche prometteuse pour le renforcement du cadre juridique et la protection des droits des citoyens, son efficacité dépendra de l'engagement véritable des acteurs politiques, de la volonté de la société civile et de l'intégration des spécificités socioculturelles dans son fonctionnement. Cela nécessite un dialogue constant et inclusif entre toutes les parties prenantes pour construire une institution solide et respectée, au service de tous les Congolais[12]

BIBLIOGRAPHIE

- BECART H., *Réflexions sur la justice transitionnelle en RDC*, Paris, Ed vie et rêve, 2023.

[12] O. PANZU, *Le glissement constitutionnel en République démocratique du Congo entre la violation de la constitution et l'instrumentalisation de la CENI*, Kinshasa, Ed vie et rêve, 2023, p.16.

- BONGELI E., *Sociologie du droit en République Démocratique du Congo*, Kinshasa, Ed PUC, 2024.
- KABAMBA C., *Justice et équité en RDC*, Kinshasa, Ed vie et rêve, 2023.
- KANKONDE J., *Réformes judiciaires en RDC : Entre espoirs et déceptions*, Paris, Ed foyard, 2023.
- KASAÏ S., *Droit et Justice en Afrique : RDC en perspective*, Paris, L'Harmattan, 2020.
- MASAMBA M., *Le Constitutionnalisme en Afrique : Le cas de la RDC,* Kinshasa Afrique modernes, Kinshasa, 2021.
- MBALA S., *Constitution et citoyenneté en République Démocratique du Congo*, Paris, Ed Montchrestien, 2020.
- MBUYI J., *Le système judiciaire de la RDC : État des lieux et perspectives,* Kinshasa, Éditions de l'Université de Kinshasa, 2019.
- MONGA C., *L'État de droit en République Démocratique du Congo,* Paris, L'Harmattan, 2021.
- MUTAMBA C., *La gouvernance juridique en Afrique : Le cas de la RDC*, Paris, Ed. vie et rêve, 2024.
- NENGA D., *Le droit à la justice en RDC : enjeux et perspective,* Kinshasa, Ed. le pangolin, 2022.
- NGOYA A., *Droit constitutionnel congolais,* Kinshasa, Presses Universitaires de Kinshasa, 2020.
- NTSOME P., *La Justice en République Démocratique du Congo,* Paris, L'Harmattan, 2018.
- NZANZA J., *Les enjeux de la gouvernance juridique en RDC*, Kinshasa, Société Congolaise d'Édition, 2017.
- PANZU O., *Droit et développement en Afrique : Le cas de la RDC,* Kinshasa, Ed Congo uni, 2023
- PANZU O., *Le glissement constitutionnel en République démocratique du Congo entre la violation de la constitution et l'instrumentalisation de la CENI*, Kinshasa, Ed vie et rêve, 2023.
- TSHIBANGU F., *Les défis du Conseil Constitutionnel en RDC,* Paris, Academia Press, 2022.